
Note en réponse à la demande de compléments n°2

À : DREAL NORMANDIE – Mme ZALAMBANI

Cc :

De : Mme Marie-Pierre LOISEL - GALTIER EXPERTISE ENVIRONNEMENT

Objet : Note en réponse à la demande de compléments n°2

Pour : **Information** Avis/Relecture Validation Action

1. Conformité à l'article 13 de l'arrêté du 11 avril 2017

L'article 13 de l'arrêté du 11 avril 2017 stipule que « l'accès extérieur de chaque cellule est à moins de 100 mètres d'un point d'eau incendie. Les points d'eau incendie sont distants entre eux de moins de 150 mètres maximum (les distances sont mesurées par les voies praticables aux engins des secours d'incendie et de secours).

Ce point est conforme. En effet, afin de compléter les moyens incendie extérieurs (poteaux) et la réserve incendie sur le site, il est prévu l'implantation de 5 poteaux incendie sur le site. Ils seront raccordés au réseau extérieur.

Le plan joint figure les distances, toutes largement inférieures à 100 m.

2. Ajout de poteaux incendie

En lien avec le point précédent, cinq poteaux incendie vont être implantés sur le site. Les diamètres des conduites et des poteaux seront dimensionnés de façon à satisfaire aux exigences et répondre largement au besoin de fourniture de 300 m³/h, en complément de la réserve incendie.

3. Modélisation Flumilog

En raison d'un problème technique avec l'outil Flumilog, un délai supplémentaire est nécessaire pour refaire les modélisations.

Il est prévu de les transmettre le 8 décembre 2022.

1. Courrier HAROPA

Voir pièce jointe.

Marie-Pierre LOISEL



Le 30 novembre 2022